rieure : *Intervalle* DIMINUÉ. *Quinte* DIMINUÉE.

DIMINUENDO adv. (di-mi-nu-ain-do — mot ital. signif. *en diminuant*). Mus. En affaiblissant la voix, en passant graduellement du *forte* au *piano* ou du *piano* au *pianissimo*. ‖ Ce mot s'abrége souvent et s'écrit *dim.*; on le figure aussi par le signe > dont l'ouverture est placée à gauche.

— **Encycl.** *Diminuendo* est un terme musical dont la signification est à peu près la même que celle de *decrescendo*. Le mot *diminuendo*, placé sous une phrase musicale, indique qu'il faut passer du *forte* au *mezzo-forte*, du *mezzo-forte* au *piano*, du *piano* au *pianissimo*, par une dégradation continue et insensible, en adoucissant toujours le ton, soit sur une tenue, soit sur une succession de notes, jusqu'à ce que, ayant atteint le point extrême qui sert de terme au *diminué*, on s'arrête pour terminer le morceau, ou pour reprendre le jeu ordinaire, suivant une nouvelle indication. Parfois on écrit le mot en abrégé, de cette façon : *dim.*, et on le répète de distance en distance, tant que doit durer la nuance.

DIMINUER v. a. ou tr. (di-mi-nu-é — lat. *diminuere*; du préf. *de*, et de *minus*, moindre. Prend un tréma sur l'*i* de la terminaison, aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du présent du subj. : *Nous diminuïons, que vous diminuïez*). Amoindrir, rendre moins grand, moins étendu : DIMINUER *la longueur d'une planche, l'ampleur d'une robe.*

— Rendre moins considérable : DIMINUER *le prix d'une marchandise.* DIMINUER *sa dépense.* DIMINUER *les impôts.* DIMINUER *les ressources d'un pays. Il ne faut pas charger ceux qui sont payés par le produit des impôts de* DIMINUER *la masse des impôts.* (B. Const.) *Le peuple verrait avec joie* DIMINUER *les charges qui pèsent sur lui.* (Carné.) ‖ Rendre moins intense : DIMINUER *le volume de sa voix, la vitesse de sa marche.*

— Fig. Altérer, amoindrir : DIMINUER *le crédit, la réputation, la gloire de quelqu'un. Qui n'existe que pour soi* DIMINUE *ses moyens de jouir.* (Mme de Staël.) *Le roi* DIMINUE *son capital dans le cœur de ses sujets.* (P.-L. Courier.) *Tous, plus ou moins, nous* DIMINUONS *les droits d'autrui pour augmenter les nôtres.* (Lacordaire.) *Si l'absence augmente ou* DIMINUE *l'amour, elle est loin d'affaiblir la haine.* (Pétiet.) ‖ Porter atteinte à la réputation, à la gloire de : *Babylone violée* DIMINUE *Alexandre; Rome enchaînée* DIMINUE *César; Jérusalem tuée* DIMINUE *Titus.* (V. Hugo.) ‖ Affaiblir : *L'absence* DIMINUE *les médiocres passions et augmente les grandes.* (La Rochef.) *L'âge et les aliments* DIMINUENT *les passions que la raison croit avoir domptées.* (Volt.) ‖ Adoucir, tempérer : DIMINUER *les souffrances de quelqu'un. Il n'est point d'affliction qu'un beau soleil ne* DIMINUE *de moitié.* (A. d'Houdetot.) ‖ Corriger en partie : *Il semble qu'on* DIMINUE *une faute en abrégeant le temps mis à la commettre.* (Petit-Senn.) ‖ Faire paraître moindre : *Notre amour-propre nous dérobe à nous-mêmes et nous* DIMINUE *tous nos défauts.* (Mme de Lambert.)

— v. n. ou intr. Devenir moindre, moins étendu, moins grand, moins intense : *Le genre humain ne* DIMINUE *ni n'augmente comme on le croit.* (Volt.) *L'adoration, comme la flamme,* DIMINUE *dès qu'elle n'augmente plus.* (Mme Necker.) *Le nombre des végétaux* DIMINUE *en allant vers le pôle.* (Chateaub.) *La France est le cœur de l'Europe; à mesure qu'on s'en éloigne, la vie sociale* DIMINUE. (Chateaub.) *A mesure que la société s'éclaire, l'autorité royale* DIMINUE. (Proudh.) *A mesure que le capital abonde, l'intérêt* DIMINUE. (Proudh.) *Les attentats à la propriété* DIMINUENT *quand le bien-être des masses augmente.* (Proudh.)

Mon esprit *diminue*, au lieu qu'à chaque instant
On aperçoit le vôtre aller en augmentant.
LA FONTAINE.

Lorsque, dans nos malheurs, un ami nous console,
La peine *diminue* et le chagrin s'envole.
CAPELLE.

— Maigrir : *Comme mon maître vit que je* DIMINUAIS *à vue d'œil, et que je ne pouvais porter un si grand travail, il me vendit à un jardinier qui se servait de moi à porter des herbes au marché.* (D'Ablanc.)

— Fig. Perdre de ses qualités : *Tout avance et se développe; une seule chose* DIMINUE, *c'est l'âme.* (Michelet.)

— Mar. *Diminuer de voiles*, Carguer les voiles dehors, prendre des ris, pour affaiblir l'effort du vent en lui offrant moins de prise.

Se diminuer v. pr. Devenir moindre, être diminué : *Sa vie en même temps* S'EST DIMINUÉE. (Boss.)

— S'amoindrir soi-même : *Songez à ce qu'était Louis XIV, à cette majesté qui craignait de se répandre au dehors, de peur de* SE DIMINUER. (St-Marc Gir.) *Tout pouvoir qui consent à se mettre aux voix* SE DIMINUE. (E. de Gir.)

— **Antonymes.** Aggraver, agrandir, amplifier, augmenter et accroître, magnifier, rengréger.

DIMINUEUR, EUSE s. (di-mi-nu-eur, euze — rad. *diminuer*). Personne qui diminue, qui apporte quelque diminution : *Mon maître, dit le tisseur, est un terrible* DIMINUEUR *de salaire, et il vient justement d'acquérir un nouveau bien.* (Ledru-Rollin.)

DIMINUTIF, IVE adj. (di-mi-nu-tiff, i-ve — du lat. *diminutus*, diminué). Gramm. Qui affaiblit, qui adoucit le sens des mots; se dit particulièrement de la terminaison et de ce qui se rapporte à la terminaison : *Désinence* DIMINUTIVE. *Les terminaisons en* et, ette, *et en* in, ine, *ajoutées à des mots usités sans cette terminaison, comme dans* pauvret, *formé de* pauvre, fillette, *formé de* fille, enfantin, *formé d'*enfant, *sont des terminaisons* DIMINUTIVES. *L'italien abuse des formes* DIMINUTIVES. ‖ Qui a la forme diminutive : *Terme* DIMINUTIF.

— s. m. Mot qui a la terminaison diminutive, et par conséquent un sens affaibli ou adouci : *Les* DIMINUTIFS *ont de la grâce, mais leur abus rend cette grâce affectée. Les Italiens ont presque autant de* DIMINUTIFS *que de mots. Nous avons laissé à Ronsart, à Marot, à du Bartas les* DIMINUTIFS *badins en* otte *et en* ette, *et nous n'avons guère conservé que* amourette, fillette, grisette, grandelette, vieillotte, nabotte, maisonnette, villotte, fleurette, *encore ne les employons-nous que dans le style très-familier.* (Volt.) *Le* DIMINUTIF *suit le genre du primitif; ainsi* monticule *est masculin comme le primitif* mont; formule, vésicule, particule, *sont féminins comme leurs primitifs*, forme, vessie, partie. (Boissonade.) *La plume d'Apulée n'est point malhabile; elle est curieuse, elle est coquette même, fertile en* DIMINUTIFS *à la Catulle.* (Ste-Beuve.)

— Par ext. Objet qui ressemble à un autre dont il ne diffère que par de moindres proportions : *La maison carrée de Nîmes est un* DIMINUTIF *du Parthénon. La comédie du* Verre d'eau *est le* DIMINUTIF *par excellence de ce procédé dramatique qui consiste à accrocher de grands tableaux d'histoire à de petites épingles de toilette ramassées par terre.* (P. de St-Victor.)

— Econ. domest. Espèce de réchaud mobile qui sert à rétrécir l'ouverture d'un fourneau, afin d'y pouvoir placer de petites casseroles.

— **Antonyme.** Augmentatif.

— **Encycl.** Gramm. La plupart des langues sont pauvres en augmentatifs et en *diminutifs;* ce qui les oblige à recourir à des périphrases, composées d'un substantif et d'un adjectif; de là résulte beaucoup de lenteur et de lourdeur dans la phrase, tandis que rien n'est plus gracieux, plus expressif que ces mots qui, par l'addition d'une ou deux syllabes, secondent si bien la rapidité de la pensée.

Les *diminutifs* s'emploient ordinairement pour qualifier les objets physiques, animés ou non, tels que *maisonnette, monticule, globule*, etc., qui signifient *petite maison, petit mont, petit globe*, etc.; *perdreau, faisandeau, poulet, poulette*, etc., qui veulent dire *jeune perdrix, jeune faisan, jeune coq, jeune poule*, etc.

Quelques noms propres sont aussi des *diminutifs*, comme *Annette, Antoinette, Jeannette*, etc.

Certains *diminutifs* servent à exprimer la tendresse, la compassion que l'on éprouve pour les hommes et les animaux; on s'en sert même pour les adjectifs qui servent à les qualifier, comme *agnelet, annelet, enfantelet, garçonnet, bergerette, brunette*, etc.

Viens, ma bergère, sur l'*herbette*,
Viens, ma bergère, viens *seulette*,
Nous n'aurons plus que nos *brebiettes*
Pour témoins de nos *amourettes*.
BOURSAULT.

Dans l'ancien français on en faisait un très-fréquent usage; aujourd'hui on s'en sert rarement, et le petit nombre des *diminutifs* qui ont survécu ne s'emploie plus guère que dans la poésie légère.

Cependant plusieurs *diminutifs* ont passé dans le langage vulgaire, tels que *maisonnette, perdreau*, etc., ou même dans le langage scientifique, comme *globule, granule, module*, etc.

Mais on est aujourd'hui si peu habitué à cette sorte de mots, qu'oubliant leur nature on ne craint pas de dire *une petite maisonnette*, ce qui est évidemment un pléonasme.

Il y a cependant de ces mots qui, étymologiquement, sont des *diminutifs*, mais dont on a tellement oublié l'origine que, malgré leur forme diminutive, on ne voit en eux que des substantifs ordinaires; tel est le mot *casquette* (petit casque), qui n'est plus pour nous qu'une coiffure pouvant être grande ou petite.

Généralement les *diminutifs* sont du genre du substantif dont on les a formés; il y a quelques exceptions : tel est le mot *perdreau*, *diminutif* de *perdrix*.

Plusieurs langues anciennes, entre autres le latin, avaient de nombreux *diminutifs*.

Parmi les modernes, les Italiens et les Espagnols en ont un nombre assez considérable.

Les formes *diminutives* dont font usage les Italiens sont assez nombreuses; les unes servent à exprimer la grâce, la gentillesse, les autres le mépris, l'abaissement. Plusieurs de nos terminaisons, surtout celles en *et, ette*, leur ont été empruntées.

Non-seulement les Italiens et les Espagnols ont des *diminutifs*, mais ils ont encore des *diminutifs* de *diminutifs;* ainsi de *bambino*, petit enfant, on a fait, en italien, *bambinello, bamboccio, bambocciolo*, etc. Le latin offre aussi quelques exemples semblables : de *homo*, homme, on a fait *homuncio, homunculus*, etc.

Comme les substantifs et les adjectifs, les verbes et les adverbes peuvent donner naissance à des *diminutifs*, parce que les idées que ces mots expriment sont susceptibles de modifications; ainsi l'on dit chez nous : *vivoter*, vivre avec peine; *trembloter*, trembler légèrement, etc.

« En arabe, dit M. de Sacy, non-seulement tous les noms, mais tous les adjectifs, tous les articles démonstratifs, l'adjectif conjonctif, plusieurs verbes même forment des *diminutifs*, et il est possible que dans ces mêmes langues cette faculté soit générale pour toutes les parties du discours autres que les prépositions et les conjonctions. »

Beaucoup de noms de lieux des départements du nord de la France sont des *diminutifs*. Exemples : *Campagniète* (canton de Lumbres); *Capelette* pour *Chapelette* (canton de Saint-Omer); la *Chausséette* du Pont (terroir de Cayeux); le *Courtillet* (pièce de terre faisant partie de la Basse-Vallée, dans le canton de Desvres, et appelée ainsi pour la distinguer d'une autre pièce plus grande qui lui est contiguë et qu'on appelle le *Courtil*); les *Croisettes* (Abbeville); rue de l'*Eauette* (Abbeville); la *Fermette* (près d'Abbeville); la *Hayette* (Saint-Valery-sur-S.); la *Pâturette-lès-Quend* (près de Rue); la *Placette* d'Abbeville, petite place publique : c'est la *piazzetta* des Italiens; pont et faubourg de la *Portelette* (Abbeville); la *Riviérette* (dép. du Nord); la *Fêtelette* (près d'Abbeville); la *Voyette Baillon* (près d'Abbeville).

Voici des vers nains comme l'insecte dont ils parlent, et où se trouve une suite de *diminutifs* usités dans le langage populaire ou plutôt forgés pour le besoin de la cause, nous voulons dire de la rime :

LA COCCINELLE.

Un enfant mutin,
Assis sur l'herbette,
Tenant en sa main
Une bêtelette,
L'enferme soudain
Dans sa boîtelette
En peau de chagrin.
Bête joliette,
Je plains ton destin.
Hélas! tu volette,
Volettes en vain.
Ferme ton ailette;
Parcours du chemin
Par ta pattelette
Sortiras demain
De ta prisonnette.
C. DALIN.

DIMINUTION s. f. (di-mi-nu-si-on — lat. *diminutio;* de *diminuere*, diminuer). Action de diminuer ou d'être diminué; perte en dimensions : *Faire une* DIMINUTION *à une robe. La* DIMINUTION *est trop forte.* ‖ Action de retrancher, perte en quantité : *Voyez cette délicate vapeur que la mer, doucement touchée du soleil, et comme imprégnée de sa chaleur, envoie jour et nuit comme d'elle-même vers le ciel, sans* DIMINUTION *de son vaste sein.* (Boss.)

— Réduction, rabais : *Faire une* DIMINUTION *sur sa dépense, sur le traitement de ses employés, sur le nombre d'heures de travail. Faire une* DIMINUTION *sur le prix d'une denrée.*

— Perte d'intensité : *La* DIMINUTION *de la vitesse est dangereuse, si elle n'est pas graduelle.* ‖ Perte de valeur : *Les anciennes monnaies suisses n'étaient acceptées en France qu'avec une forte* DIMINUTION. ‖ Affaiblissement : *Je sens une grande* DIMINUTION *de mes forces.*

— Objet diminué, amoindri : *Le protestantisme n'est pas l'accroissement du christianisme, il en est la diminution.* (Le P. Félix.)

— Fig. Perte d'importance ou d'activité : DIMINUTION *de l'autorité, de la liberté. A toute* DIMINUTION *de la liberté de la presse correspond une* DIMINUTION *de civilisation.* (V. Hugo.) ‖ Affaiblissement des facultés, des aptitudes : *L'homme du meilleur esprit est inégal, il souffre des accroissements et des* DIMINUTIONS (La Bruy.)

— Rhétor. Figure consistant dans l'emploi d'expressions affaiblies; figure par laquelle on dit moins pour exprimer plus. C'est ainsi qu'on dit d'un malhonnête homme qu'il n'est pas *très-honnête;* d'une femme vicieuse que sa conduite n'est pas *exemplaire;* à propos d'un froid rigoureux, qu'*il ne fait pas chaud*, etc. On dit plus souvent LITOTE.

— Mus. anc. Division d'une note longue en plusieurs autres de moindre valeur.

— Archit. *Diminution des colonnes*, Rétrécissement graduel du fût, qui se pratique depuis la base inférieure ou depuis le premier tiers de la hauteur jusqu'au chapiteau.

— Pratiq. anc. Débat qui s'élevait sur une déclaration de dépens, avant qu'un tiers en eût taxé les articles.

— Blas. S'emploie, surtout en Angleterre, comme synonyme de BRISURE.

— **Antonymes.** Accroissement, aggravation, agrandissement, amplification, augmentation, croissance, croît, crue, rengrégement.

DIMISSOIRE s. m. (di-mi-soi-re — du lat. *dimissus*, renvoyé). Dr. canon. Lettres signées par un évêque et scellées de son sceau, par lesquelles il renvoie un de ses diocésains à un autre prélat pour en recevoir les ordres : *Accorder un* DIMISSOIRE. *Les clercs ne marchent pas sans le* DIMISSOIRE *de leur évêque.* (Fleury.)

— **Encycl.** Les anciens canons interdisent formellement à tout évêque d'ordonner le sujet d'un autre évêque sans sa permission. Le chef d'un diocèse peut à son gré interdire ou suspendre tout ecclésiastique dépendant de lui, si cet ecclésiastique a été promu par un autre évêque sans lettres *dimissoires*. Un des plus grands troubles de la primitive Eglise est celui que causa, dans la Palestine, l'ordination d'Origène par Alexandre, évêque de Jérusalem, sans la permission de Démétrius, dans l'église duquel Origène était lecteur. Le pape seul a le droit et le pouvoir de conférer les ordres à qui bon lui semble, sans *dimissoire* d'aucun évêque; le souverain pontife peut encore donner un rescrit dont le porteur peut se faire ordonner dans toutes les parties du monde par le premier évêque à qui il l'exhibera. Autrefois un évêque pouvait faire clerc, sans *dimissoire*, un laïque d'un autre diocèse, pourvu qu'il restât toujours dans son clergé. Un clerc peut recevoir les ordres sans *dimissoire* quand son propre évêque est suspens pour avoir conféré les ordres à des clercs qui n'étaient point soumis à sa juridiction, et que cette suspense est notoire et publique. Le concile de Toulouse, en 1590, comme celui de Trente, veut que les *dimissoires* soient donnés gratis.

DIMISSORIAL, ALE adj. (di-mi-so-ri-al, a-le — rad. *dimissoire*). Usité seulement dans l'expression *Lettres dimissoriales*, Dimissoire : *Demander des lettres* DIMISSORIALES.

DIMITRI, Nom de plusieurs souverains de Russie. V. DMITRI.

DIMITRIA - ROSTOFSKAGO - CRÉPOST, c'est-à-dire *forteresse de Saint-Dimitri de Rostou*, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 430 kilom. S.-E. d'Iekaterinoslav, district de Tangarog; 7,000 h. Cette ville, située sur la rive droite du Don, fut bâtie en 1761; elle possède une cathédrale et un palais archiépiscopal remarquables. Chantiers de construction; commerce actif.

DIMITZANA, ville de la Grèce moderne, dans l'Arcadie, à 20 kilom. N.-O. de Tripolitza, sur un petit affluent de la Roufia; 2,500 hab. Ecole grecque très-fréquentée. Ville déchue, une des plus importantes de l'Arcadie avant l'invasion des Russes, en 1770.

DIMŒRIE s. f. (di-mè-rî — gr. *dimoiria;* de *dis*, deux fois, et *moiria*, portion). Art mil. anc. Subdivision de la milice grecque.

— **Encycl.** La *dimœrie* était une subdivision commandée par un bas officier nommée *dimœrite*, qui tenait tantôt la tête et tantôt la queue de sa troupe, suivant qu'elle était *dimœrie* antérieure ou *dimœrie* postérieure. La *dimœrie* des anciennes milices grecques se formait, au dire de quelques écrivains, de la réunion de deux énomoties. Ainsi la *dimœrie* était composée de huit hommes et analogue à notre escouade d'infanterie. Le *dimœrite* était une sorte de caporal. La milice byzantine avait conservé ce terme pour désigner une même subdivision.

DIMŒRITE adj. (di-mè-ri-te — gr. *dimoiritês;* de *dimoiria*, dimœrie). Art. mil. anc. Qui touche une double solde et reçoit double ration : *Soldat* DIMŒRITE.

— s. m. Soldat dimœrite. ‖ Commandant d'une dimœrie.

DIMORPHANDRE s. m. (di-mor-fan-dre — de *dimorphe*, et du gr. *anêr, andros*, mâle). Bot. Genre de mimosacées ayant pour type un arbre du Brésil.

DIMORPHE adj. (di-mor-fe — du préf. *di*, et du gr. *morphê*, forme). Hist. nat. Qui peut revêtir deux formes différentes.

— Chim. Qui est susceptible de prendre deux formes différentes avec une même composition ou une même nature chimique : *Le phosphore et le soufre sont des corps* DIMORPHES.

— Minér. Qui est susceptible de cristalliser sous des formes appartenant à des systèmes différents : *Minéral* DIMORPHE.

DIMORPHIDE s. m. (di-mor-fi-de — du préf. *di*, et du gr. *morphê*, forme; *eidos*, aspect). Entom. Genre d'hyménoptères de la section des porte-aiguillon.

DIMORPHINE s. f. (di-mor-fi-ne — du préf. *di*, et du gr. *morphê*, forme). Moll. Genre de céphalopodes fossiles, de la famille des enallostègues.

— Minér. Nom donné par Scacchi à une variété de sulfure d'arsenic dont les cristaux offrent deux formes.

— **Encycl.** La *dimorphine* contient moins de soufre que de sulfure arsenical, appelé vulgairement orpiment. On l'a trouvée pour la première fois aux environs de Naples, où elle est produite constamment par les fumerolles de la solfatare de Pouzzoles. Ses cristaux, qui sont petits et d'un jaune orangé, appartiennent au système rhombique; mais ils présentent deux types de formes bien distinctes, dont l'un est prismatique avec un angle de 96° 34′, tandis que l'autre est pyramidal ou octaédrique.

DIMORPHIQUE adj. (di-mor-fi-ke — du gr. *dis*, deux fois; *morphê*, forme). Qui a des

formes appartenant à deux êtres d'espèces différentes : *Dans les représentations* DIMORPHIQUES *d'Achéloüs, on doit observer que, comme l'Hébon des mystères de Bacchus, il a le corps seul du taureau et que la tête est celle d'un homme.* (Vol. Parisot.)

DIMORPHISME s. m. (di-mor-fi-sme — rad. *dimorphe*). Hist. nat. Caractère des substances et des objets dimorphes.

— Chim. Différence de forme entre des corps identiques par la composition chimique, mais qui diffèrent par le mode d'agrégation des molécules : *Le* DIMORPHISME *du phosphore est très-remarquable.*

— Cristallogr. Caractère d'une substance susceptible de cristalliser sous deux formes différentes incompatibles.

— **Encycl.** Cristallogr. Le *dimorphisme* est la propriété que possèdent certaines combinaisons chimiques de cristalliser sous deux formes différentes dans des circonstances et des conditions diverses. Tels sont, par exemple : le soufre, qui, à 111° et par la voie sèche, cristallise en prismes obliques à base rhombe (5e système), tandis qu'à l'état naturel il se présente sous la forme octaédrique (4e système); le carbonate de chaux, qui, à 66° et par la voie humide, cristallise en rhomboèdres (4e système) et constitue le spath d'Islande, tandis qu'à la température ordinaire il cristallise en prismes rhomboïdaux (5e système) et constitue l'aragonite; le carbone, qui, à l'état de diamant, cristallise en octaèdres réguliers, ou sous des formes qui en dérivent, et qui, à l'état de graphite, se rapporte au prisme hexagonal régulier; le cuivre, qui cristallise dans le système cubique, lorsqu'il se précipite d'une dissolution saline sur une lame de fer, et dans le système prismatique droit à base rectangulaire, lorsqu'il est obtenu par fusion, etc.

Causes du dimorphisme. Les principales causes du *dimorphisme* paraissent être :

1° La différence des températures. Nous en avons cité des exemples.

2° L'influence de la lumière. Si l'on soumet à l'action de la lumière solaire, dans un vase fermé, des cristaux de sulfate de nickel ayant la forme de prismes rhomboïdaux droits, au bout d'un certain temps ces cristaux, dont la forme extérieure n'est d'ailleurs pas changée, sont composés d'octaèdres à base carrée.

3° La présence d'une substance étrangère. Le nitre, dont la forme primitive est un prisme droit à base rhomboïdale, perd cette forme, et s'obtient en rhomboèdres lorsqu'on le fait cristalliser dans une dissolution de nitrate de soude.

Les individus qui se rapportent à une substance dimorphe ne diffèrent pas seulement par leurs systèmes cristallins. Ils sont encore dissemblables par la plupart de leurs autres caractères, tels que la structure, la cassure, la densité, la chaleur spécifique, la couleur, les propriétés optiques, etc... C'est ainsi que l'aragonite est plus dense et plus dure que le spath d'Islande et jouit de la double réfraction à deux axes, tandis que le spath d'Islande ne possède que la double réfraction à un axe. Le diamant est incolore ou diversement coloré, et a pour chaleur spécifique 0,147, tandis que le graphite est toujours noir et que sa chaleur spécifique est seulement 0,219.

Le *dimorphisme*, se demande M. Delafosse, n'est-il qu'un cas particulier de l'isomérie, ou bien est-ce un principe nouveau et parfaitement distinct? La question est encore loin d'être résolue dans un sens ou dans l'autre. On avait déjà remarqué que, dans plusieurs substances dimorphes, une des deux formes observées se trouve être une forme limite, forme, dit M. Pasteur, en quelque sorte placée à la séparation de deux systèmes, dont l'un est le système propre à cette forme, et l'autre le système dans lequel rentre la seconde forme de la substance, en sorte qu'on pourrait passer de l'une à l'autre, par de légers changements dans la valeur des éléments qui les déterminent. La grande généralité de ce fait a été surtout établie par M. Pasteur, dans ses *Recherches sur le dimorphisme* (*Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. XXIII, et *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. XXVI, 1848).

Pseudo-dimorphisme. Dans un mémoire que M. Descloizeaux a publié sous le titre de *Pseudo-dimorphisme de quelques composés, naturels ou artificiels*, ce savant a signalé l'existence d'un fait qui a son importance : c'est que des éléments, isomorphes par eux-mêmes et dans plusieurs de leurs combinaisons homologues, cessent de l'être dans la plupart des autres, où leur présence détermine un changement dans le système cristallin. Des substances chimiquement isomorphes peuvent donc avoir des formes cristallines différentes, sans qu'on puisse les considérer comme dimorphes, puisque le *dimorphisme* suppose l'identité absolue de composition. Pour distinguer ce cas de celui du véritable *dimorphisme*, M. Descloizeaux a donné aux substances qui le présentent le nom de pseudo-dimorphes. On trouve dans son mémoire une liste des principaux composés, soit naturels, soit artificiels, dans lesquels l'étude des propriétés cristallographiques et optiques a permis de constater le *pseudo-dimorphisme*. (V. *Annales de chimie et de physique*, 4e série, t. I.)

DIMORPHOTHÈQUE s. f. (di-mor-fo-tè-ke — du gr. *dis*, deux fois; *morphê*, forme; *thêkê*, boîte). Bot. Genre de composées du Cap : *La* DIMORPHOTHÈQUE *pluviale ou souci hygrométrique replie les rayons de ses fleurs à l'approche de la pluie.*

— **Encycl.** Ce genre, confondu autrefois avec les soucis, doit son nom aux deux formes distinctes que présentent ses akènes ou thèques. La *dimorphothèque pluviale*, appelée aussi souci hygrométrique ou pluvial, et improprement souci d'Ethiopie, est une plante annuelle dont les fleurs sont réunies en larges capitules, blancs en dedans, violets en dehors, solitaires à l'extrémité des pédoncules. Cette plante, originaire du Cap de Bonne-Espérance, est cultivée dans quelques jardins, moins pour la beauté de ses fleurs que pour la singularité qu'elles présentent; elles s'ouvrent le matin et se ferment le soir, et restent d'ailleurs toujours fermées par les temps pluvieux.

DIMP s. m. (dinpp). Métrol. Petite monnaie d'argent qui avait anciennement cours dans le royaume de Pologne, et qui valait 18 kreutzers d'Allemagne, ou environ 15 sols tournois de France : *Les* DIMPS *ont disparu depuis longtemps de la circulation, car il n'en est fait aucune mention dans les ouvrages postérieurs à celui d'Abat de Bazinghem, en* 1764.

DIMSDALE (Thomas, baron), médecin anglais, né à Thoydon-Garnon (comté d'Essex) en 1712, mort à Hertford en 1800. Il se rendit célèbre surtout par le zèle qu'il déploya dans la propagation de l'inoculation pour la petite vérole. Fils d'un chirurgien apothicaire, il étudia la médecine, se fit recevoir docteur en 1767, s'établit à Hertford et s'occupa d'une façon toute particulière d'inoculation. Ses succès dans cette spécialité lui acquirent une telle réputation, qu'en 1768 la czarine Catherine II l'invita à se rendre en Russie pour l'inoculer, elle et son fils. Il reçut de l'impératrice le titre de baron et de riches présents. Il visita ensuite Frédéric II, de Prusse, à Sans-Souci, puis revint en Angleterre où, en 1772, il publia, sous le titre de *Méthode actuelle d'inoculer la petite vérole*, un traité qui fut traduit dans toutes les langues de l'Europe, notamment en français, par Fouquet. En 1780, il fut élu membre de la Chambre des communes, et, en 1781, fit une nouvelle visite en Russie. Outre le grand ouvrage sur l'inoculation ci-dessus désigné, le baron Dimsdale a publié un grand nombre d'écrits sur le même sujet, entre autres : *Pensées sur l'inoculation générale et partielle* (in-8°, 1778); *Traité sur l'inoculation* (1781).

DIMYAIRE adj. (di-mi-è-re — du préf. *di*, et du gr. *muon*, muscle). Zool. Qui a deux muscles. ‖ On dit aussi DIMYE.

— s. m. pl. Moll. Ordre de conchyfères qui ont deux muscles d'attache et deux impressions musculaires séparées et latérales.

DIMYLUS s. m. (di-mi-luss — du préf. *di*, et du gr. *mulos*, meule, dent molaire). Mamm. Genre de talpiens insectivores dont on ne connaît que des mâchoires inférieures : *Le genre* DIMYLUS *est, selon Meyer, caractérisé par ce fait que le côté externe de la mâchoire ne présente qu'un grand trou, au lieu de deux petits, pour le passage des nerfs et des vaisseaux des lèvres, et qu'il n'a que deux vraies molaires au lieu de trois.*

DIN, mot arabe dérivé de la racine *dana* et signifiant religion. Le mot *dein*, qui se rattache aussi à la racine *dana*, signifie une dette. La religion était donc considérée primitivement par les Arabes comme une dette envers Dieu, dont l'homme devait s'acquitter, tandis que chez les peuples latins elle est envisagée comme un lien qui enchaîne les mauvaises passions, ou plutôt qui *relie* (*religio*) l'homme à la divinité, la terre au ciel. Nous n'entrerons pas ici dans des détails sur la religion musulmane; nous renvoyons pour cela au mot ISLAMISME. Nous nous bornerons à dire que le mot *din* entre dans la composition d'un grand nombre de noms propres ou plutôt de surnoms patronymiques; parmi les plus fréquents nous citerons : *Nour-ed-Din*, la lumière de la religion; *Tadj-ed-Din*, la couronne de la religion; *Fakhr-ed-Din*, la gloire de la religion; *Cherf-ed-Din*, l'honneur de la religion, et en général tous les noms terminés par *Din*, ou ed-Din (avec l'article).

DINA, fille de Jacob et de Lia, née l'an 1746 avant notre ère, fut enlevée par Sichem, fils d'Hémar, roi des Héréens, qui lui fit violence. Sichem et son père se rendirent alors auprès de Jacob et lui demandèrent sa fille en mariage. Le patriarche y consentit, mais à la condition que les Héréens se feraient circoncire. Cette condition fut acceptée. Siméon et Lévi, frères de Dina, profitant du moment où les Héréens étaient souffrants par suite de l'opération qu'ils venaient de subir, entrèrent dans leur ville, massacrèrent Sichem, Hémar, ainsi que tous les habitants mâles, et emmenèrent en captivité les femmes et les enfants.

DINABOURG ou **DUNABOURG**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 216 kilom. N.-O. de Witebsk, ch.-l. de district, sur la rive droite de la Dwina; 6,000 hab. Fondée, en 1277, par les chevaliers de l'ordre Teutonique, cette ville fut prise, en 1576, par le tzar Ivan Wassiliewitch.

DINADE s. f. (di-na-de — rad. *dîner*). Agric. Quantité de vigne qu'un homme ordinaire peut cultiver avant l'heure de son dîner.

DINAGEPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, ch.-l. du district de son nom, entre deux cours d'eau tributaires du Gange; 30,000 hab., la plupart mahométans. Siége d'une cour judiciaire. Cette ville, généralement mal bâtie, n'offre guère que des maisons couvertes en chaume. Seules les habitations européennes sont assez bien construites. Le palais de l'ancien rajah est le seul édifice un peu important qu'on y rencontre. ‖ Le district de Dinagepour s'étend sur une superficie de 15,392 kilom. carrés et renferme une population de 3 millions d'habitants. Pays plat, ondulé par quelques collines, arrosé par plusieurs rivières tributaires du Gange, entre autres par la Teesta, la Manananda et la Korotoya. Ce district est fertile en coton, canne à sucre, tabac et indigo. Le climat y est généralement malsain. La saison des pluies dure de juin à octobre. Les forêts, où l'on rencontre quelques tigres et quelques léopards, sont peuplées de daims, de lièvres, de porcs-épics et d'oiseaux de toute espèce.

DINAN, ville de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arrond. et de deux cant., à 60 kilom. E. de Saint-Brieuc, à 374 kilom. E. de Paris, sur la Rance; pop. aggl. 7,898 hab. — pop. tot. 8,510 hab. L'arrondissement comprend 10 cantons, 91 communes et 120,170 hab. Les antiques murailles de Dinan, ses riantes villas, entourées de gracieux jardins, et son admirable situation en font une des plus curieuses et des plus jolies villes de la Bretagne.

« De cette immense corbeille de granit, aux parois déchirées, qui entoure la ville, sortent, dit M. Gaultier du Mottay (*Bretagne contemporaine*), des édifices de toute nature, les uns en pierre blanche délicatement sculptée, les autres en pierre dure dont les surfaces noircies dessinent des lignes architecturales plus sévères, puis de vastes établissements que surmontent les hautes flèches des édifices religieux. Il faut entrer dans cette vieille cité ducale par le faubourg, — nous devrions dire par le ravin de Zerjual, — qui a été, pendant plusieurs siècles, la seule arrivée de Dinan du côté de l'est. Lorsque l'on en a gravi la moitié, on s'arrête sous un gros bastion, au pied duquel s'ouvre une baie ogivale, placée là tout à la fois pour barrer le passage aux ennemis et pour donner accès à ceux qui voulaient pénétrer dans la ville. Cette *porte de Zerjual* est le plus ancien débris des remparts de Dinan, dont les fortifications ont été en majeure partie détruites depuis le commencement de ce siècle. L'enceinte présentait un polygone allongé et irrégulier à sept pans, dont le plus grand axe a 800 mètres de diamètre et le plus petit 475 mètres seulement. Les murs étaient, sur leurs faces et sur leurs angles, revêtus de tours cylindriques plus ou moins saillantes au nombre de 54; mais on n'en compte plus que 16, y compris le château. Les courtines, extérieurement construites en grand appareil, paraissent pour la plupart être du XIVe siècle, sauf quelques pans qui peuvent remonter au XIIIe siècle, ainsi que la porte de Zerjual. Leur sommet était, et est encore sur beaucoup de points, pourvu de larges mâchicoulis formés de triples consoles placées en saillie les unes au-dessus des autres et surmontées d'un parapet ou d'un hourd, à l'abri duquel on pouvait se défendre contre les assaillants. »

La ville de Dinan est entourée de boulevards qui offrent de belles promenades d'où le regard plonge dans des vallées profondes et boisées où se cachent à demi, dans des bosquets de verdure, de nombreuses et charmantes villas. Le viaduc qui relie Dinan au bourg de Lanvallay, du côté de la Rance, a 250 mètres de longueur et 50 mètres de hauteur; il se compose de 16 arches de 10 mètres d'ouverture, reliées par des pieds-droits de 4 mètres d'épaisseur. Ce gigantesque monument de granit a été construit, il y a quelques années, sous l'habile direction de M. Fessard, ingénieur. Dinan possède une sous-préfecture, un tribunal de première instance du ressort de la cour impériale de Rennes, une justice de paix, une chambre d'agriculture, deux hôpitaux, un asile d'aliénés, un collége communal, un petit séminaire, une salle d'asile, une bibliothèque et un musée dont nous parlerons ci-dessous L'industrie est représentée à Dinan par la fabrication de toiles à voiles et la préparation des cuirs. Le port, qui peut recevoir des navires de 70 à 90 tonneaux, importe du sel, de la résine, du goudron, des graines de lin, des salaisons et des denrées coloniales; il exporte des céréales, des farines, du cidre, des toiles à voiles, des bois, des cuirs, etc. Il se tient, en outre, dans cette ville une importante foire dite *du Liége*, qui commence le deuxième jeudi de carême et dure quinze jours : un service de bateaux à vapeur relie Dinan à Saint-Malo.

Dinan est une ville ancienne dont l'origine est diversement expliquée. Quelques historiens ont prétendu que c'était l'ancienne capitale des Diablintes, dont il est question dans les Commentaires de César; mais il est reconnu aujourd'hui que cette ville se trouve sur l'ancien territoire des Curiosolites. D'autres écrivains pensent que Dinan s'est élevé autour d'un monastère fondé sur l'emplacement d'une forteresse romaine; quelques-uns, enfin, lui assignent pour origine un château fort bâti au XIe siècle par un puissant seigneur nommé Hamon, qui prit ensuite le nom de Dinan. En 1065, la ville ouvrit ses portes à Harold, lieutenant de Guillaume le Conquérant. Après avoir été prise et brûlée par les Anglais en 1344, lors des guerres de la succession, elle soutint, quinze ans plus tard, un nouveau siége pendant lequel Olivier du Guesclin provoqua en combat singulier Thomas de Cantorbéry, chevalier anglais, qui fut vaincu sur la place même où s'élève aujourd'hui la statue du connétable. A la suite de ce duel, les Anglais levèrent le siége de Dinan, qui ouvrit ses portes au duc Jean IV, en 1364, et aux Français, en 1488. En 1598, la ville et le château furent pris par le marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo. Un habitant de Dinan, du nom de Pepin, courut à Paris en porter la nouvelle au roi et s'écria en l'abordant : « Sire, j'avons prins Dinan. — Cela ne se peut, dit le maréchal de Biron. — Vray, répondit Pepin, y le sara mieux que mai, qui y étas; mais, est-on ici dans la maison du bon Dieu, qu'on ne boit ni ne mange? » Le lendemain, lorsqu'il vint prendre congé d'Henri IV, le roi lui demanda s'il voulait être noble. « Nenny, sire, je les chassons de notre ville à coups de bâton; mais faites-moi donner un cheval de votre écurie, car le mien a crevé comme un porc. » De 1634 à 1717, les états de Bretagne siégèrent huit fois à Dinan.

Dinan a vu naître Duclos-Pinot, historiographe de France, membre de l'Académie française, mort en 1772.

Dinan possède quelques monuments intéressants; nous allons les décrire.

L'église Saint-Sauveur, classée parmi les monuments historiques et le plus bel édifice de Dinan, présente un mélange des styles roman et ogival. De chaque côté de la porte principale, qui s'ouvre au centre de la façade occidentale et dont l'archivolte est décorée de nombreuses statuettes, règnent des arcatures sous lesquelles s'encadrent de longues statues dont les pieds reposent sur des lions. Les chapiteaux offrent, entre autres sujets, la représentation symbolique des péchés capitaux. Le groupe du tympan figure le Christ bénissant. Le mur méridional de la nef (XIIe siècle), orné de curieuses sculptures, est formé de six travées séparées, dans toute la hauteur du mur, par des colonnes à chapiteaux richement sculptés. A la partie inférieure de chaque travée est une belle arcature; la partie supérieure est occupée par trois arcades. Autour du chevet (1507), où se montrent extérieurement de belles colonnes aux chapiteaux délicatement fouillés, règne une élégante galerie. La tour, supportée par des piliers du XVIe siècle, est couronnée par une flèche moderne. A l'intérieur de l'édifice, qui se compose d'une nef, de deux bas-côtés, d'un transept, d'un chœur et de nombreuses chapelles, on remarque : un curieux bénitier à cariatides, les sculptures et les nervures des voûtes, quelques vitraux modernes, et surtout le cénotaphe en marbre blanc qui renferme le cœur de du Guesclin. Au-dessous du blason du connétable, on lit en caractères gothiques :

« Ci-gît le cueur de messire Bertran du Guéaquin, en son vivant conestable de France, qui trespassa le XIIIe jour de juillet l'an mil IIICC IIIIXX, dont son corps repose avec ceux des roys, à Sainct-Denys en France. »

L'église de Saint-Malo, dont la construction, commencée en 1490, a été terminée il y a quelques années seulement, offre dans certaines parties un beau spécimen du style ogival de la dernière époque. La tombe de Mgr de Lesquen, évêque de Rennes, mort en 1855, la chaire, le Christ qui domine le chœur, le retable du maître-autel et les vitraux modernes des fenêtres du pourtour attirent l'attention à l'intérieur du monument.

Le château, bâti par les ducs de Bretagne vers la fin du XIVe siècle, a été converti en prison. C'est une masse imposante qu'un ravelin et deux fossés profonds séparent de la ville. Les tours principales sont : la tour de Coëtquen, qui contient une salle remarquable par son architecture, et la tour de la reine Anne (34 mètres de hauteur, 4 étages), au sommet de laquelle on parvient par un escalier de 148 marches. Au deuxième étage de cette dernière tour se trouvent l'ancienne salle des gardes et la chapelle, qui renferme un curieux siége en pierre dit *fauteuil de la duchesse Anne*. De la plate-forme du donjon on découvre un immense panorama. « C'est dans les murs du château de Dinan, dit M. Gaultier du Mottay, que le farouche Olivier de Clisson se reposa, en 1372, des ravages qu'il exerçait au nom du roi de France dans la ville et le pays voisin; que l'infortuné Gilles de Bretagne vint inutilement, en 1446, implorer la clémence de son frère irrité; qu'habita, en 1507, la duchesse Anne de Bretagne; que le duc de Mercœur vint, pendant les guerres de la Ligue, se renfermer à diverses reprises et mûrir ses

projets. C'est dans cet édifice que, en 1778, furent entassés plus de 2,000 prisonniers anglais, et que se déclara une peste blanche qui décima la ville; là, enfin, que fut enfermé, en 1797, un individu prenant le nom de comte d'Egmont et se disant le fils de Louis XVI. »

A l'hôtel de ville, qui occupe les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu, ont été installés la bibliothèque (4,000 volumes et quelques manuscrits, entre autres un très-curieux, sur les chevaliers de la Table-Ronde) et le musée, qui est à la fois une collection d'archéologie et de souvenirs, et un cabinet d'histoire naturelle. On évalue à 8,000 ou 10,000 le nombre d'objets que possède le musée. Nous signalerons : des médailles romaines et gauloises; des coins celtiques en silex et en bronze; des lampes en terre cuite; des fragments d'épées, d'ustensiles de ménage et de mosaïques, des pierres tumulaires; six tombes extraites de Lehon; une mèche de cheveux de Napoléon Ier; la giberne de Malo Corret de Latour d'Auvergne, premier grenadier de France; une clef en fer, œuvre de Louis XVI, un spécimen de l'écriture du même roi, un médaillon frappé en 1759 en souvenir de la bataille de Saint-Cast; de riches collections minéralogique, géologique, ornithologique, etc.

On remarque encore à Dinan quelques maisons en bois du moyen âge, notamment sur la place de la Croix-aux-Cordeliers, dans les rues de la Larderie, de l'Horloge et de l'Apport; le collége, qui compta Chateaubriand parmi ses élèves, ancien couvent de bénédictines, dont la chapelle est surmontée d'un beau clocher; la tour de l'horloge, surmontée d'une flèche élancée et renfermant une cloche fondue en 1507; l'hôpital général; la place du Guesclin, plantée de tilleuls et ornée, depuis 1823, de la statue du connétable, que le sculpteur a représenté debout sur un socle de granit; le Jardin anglais, dit place de la duchesse Anne, au centre duquel se dresse une colonne toscane surmontée du buste de Ch. Néel, maire de Dinan, mort en 1851; enfin, la belle promenade qui porte différents noms : les Petits-Fossés, le Pall-Mall et les Grands-Fossés.

A 3 kilomètres de Dinan, dans un délicieux vallon encadré de collines granitiques, d'arbres et de prairies, jaillit une fontaine minérale dont les eaux salines et légèrement gazeuses ont une température moyenne de 15° à 20° centigrades. On remarque, en outre, dans les environs de Dinan : le Mont-Parnasse, petit promontoire en saillie dans une vallée profonde, et du haut duquel on jouit d'une vue admirable; l'asile des aliénés, connu dans le pays sous le nom des Basfains, fondé en 1835; la Croix du Saint-Esprit (XIVe siècle), ornée de belles sculptures; le château de la Coninnais (XVe siècle), charmante habitation, flanquée d'élégantes tourelles et entourée de jardins en amphithéâtre; et les restes du château de la Garaye (XVIe siècle).

DINANDERIE s. f. (di-nan-de-rî — du nom de *Dinant*, ville de Belgique, où l'on fabrique de ces objets). Comm. Ustensiles en cuivre jaune : *Le commerce de la* DINANDERIE.

DINANDIER s. m. (di-nan-di-é — du nom de *Dinant*, ville de Belgique où ces ouvriers abondent). Ouvrier, fabricant ou marchand de dinanderie.

DINANDOIS, OISE s. et adj. (di-nan-do-a oi-ze). Géogr. Habitant de Dinan en Bretagne; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* DINANDOIS. *La population* DINANDOISE. ‖ On dit aussi DINANNAIS, AISE.

DÎNANT (dî-nan) part. prés. du v. Dîner :

Tout s'arrange en *dînant* dans le siècle où nous [sommes,
Et c'est par des dîners qu'on gouverne les hommes.
C. DELAVIGNE.

DINANT, ville forte de Belgique, prov. et à 24 kilom. S. de Namur, ch.-l. d'arrond., sur la rive droite de la Meuse; 6,700 hab. Tribunal de 1re instance; collége. Chantiers de construction, raffineries de sel, verrerie à vitres, papeteries, brasseries, tanneries, fabriques d'étoffes de laine, chapeaux, cartes, pains d'épices renommés, connus sous le nom de *couques de Dinant*. Nombreux moulins à écorce, à huile, à farine et à battre le chanvre. Commerce de grains, marbre et pierre à bâtir. Dinant est très-pittoresquement située entre des rochers escarpés, dont le sommet est couronné par un château-fort. Tout le roc a été découpé en terrasses dans lesquelles chaque maison s'est ménagé un jardin. Rien de charmant comme l'aspect de ces rochers couverts du haut en bas de fleurs et d'espaliers. La ville ne forme pour ainsi dire qu'une rue, que suit le cours sinueux de la Meuse. Dinant, qui n'a pas encore perdu sa physionomie du moyen âge, possède une belle église du XIIIe siècle, précédée de deux jolis porches dont l'un est surmonté d'une tour carrée. « La flèche qui la surmonte est, dit M. J.-A. du Pays, avec le rocher de sa citadelle, le trait le plus saillant de l'aspect de Dinant. »

Les environs de Dinant présentent de nombreux sites pittoresques semés de jolies maisons de campagne; de magnifiques promenades, sur les rives de la Meuse, conduisent au château de Walsin, à l'abbaye de Waulsord, à la grotte et au château de Freyr et à la fameuse roche Bayard, prodigieuse aiguille granitique, séparée par ordre de Louis XIV des blocs auxquels elle adhérait.

Au VIe siècle, Dinant était le domaine patrimonial de l'évêque saint Monulphe. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres du XVe et du XVIe siècle. En 1466, pour punir les Dinantais d'avoir secoué son joug, Philippe de Bourgogne, surnommé le *Bon*, on ne sait trop pourquoi, ordonna le sac de la ville et fit jeter 800 de ses habitants dans la Meuse. Dinant ne se releva que pour devenir, en 1554, la proie du duc de Nevers, qui la livra au pillage. A cette époque surtout elle avait une grande renommée pour les ouvrages de cuivre qu'on appelait *dinanderies*. Les Français s'emparèrent de cette ville en 1795 et en firent le chef-lieu d'un arrondissement du département de Sambre-et-Meuse.

DINANT (Henri de), magistrat belge, mort vers 1260. Il était bourgmestre de Liége lorsque, indigné des exactions et de la conduite odieuse de Henri III de Gueldre, évêque et souverain de cette ville, il appela le peuple aux armes et se mit à la tête de l'insurrection (1253). Pour assurer leur liberté, les habitants de Liége s'unirent avec ceux de Saint-Trond, de Dinant et de Huy. Les nobles, qui soutenaient l'évêque, se mirent à dévaster les campagnes pendant que, de leur côté, les paysans incendiaient les châteaux. Henri de Gueldre, qui disposait de forces nombreuses, assiégea Liége et finit par s'en rendre maître. Dinant parvint à s'échapper et se réfugia à Namur, puis à Valenciennes, où il termina sa vie.

DINANTAIS, AISE s. et adj. (di-nan-tè, è-ze). Géogr. Habitant de Dinant en Belgique; qui appartient à Dinant ou à ses habitants : *Les* DINANTAIS. *L'industrie* DINANTAISE. ‖ On dit aussi DINANNAIS, AISE et DINANTOIS, OISE.

DINAPHTYL-CARBO-TRIAMINE s. f. (di-na-ftil-kar-bo-tri-a-mi-ne). Chim. V. NAPHTYL-TRIAMINE.

DINAPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, dans l'ancienne province de Bahar, à 22 kilom. N.-O. de Patna, sur la rive gauche du Gange; 18,000 hab. Fabriques de draps.

DINAR s. m. (di-nar — mot ar. corrompu du lat. *denarius*, denier). Métrol. Ancienne unité de poids arabe, qui valait une drachme et demie. ‖ Monnaie d'or arabe, qui fut frappée à la fin du VIIe siècle, et dont la valeur a souvent varié. ‖ Monnaie de compte perse valant environ un demi-centime de notre monnaie. ‖ *Dinar-bisti*, Monnaie de compte perse, valant dix dinars simples ou cinq centimes. ‖ *Dinar-cheroy*, Ancien nom donné en Perse au ducat d'or.

DINARD, village de France (Ille-et-Vilaine), commune de Saint-Enogat, à environ 4 kilom. de Saint-Malo et 3 kilom. de Saint-Servan; 619 hab. Depuis que la vogue est aux bains de mer, le charmant village de Dinard a été l'objet d'une transformation complète. Les hauteurs voisines et les falaises, autrefois complétement nues, sont aujourd'hui couvertes de villas et de jardins. Dinard a deux plages; le sable y est d'une extrême finesse. Comme monument, Dinard n'a guère à offrir que les restes d'un prieuré du XIVe siècle, transformé en habitation particulière. La chapelle conserve les tombeaux des fondateurs. Les environs de Dinard abondent en sites pittoresques et en ravissantes promenades.

DINARDE s. f. (di-nar-de). Entom. Genre de coléoptères : *La* DINARDE *dentée*.

DINARIQUES (Alpes), une des nombreuses ramifications du grand massif alpestre, faisant suite aux Alpes Juliennes, auxquelles elles se rattachent par le mont Kleck dans la Croatie; elles traversent du N.-O. au S.-E. la Dalmatie, la Bosnie et l'Albanie, et aboutissent au Scardo ou Tchardagh, dans les Balkans; étendue de 700 kilom. Ces montagnes, qui donnent naissance à l'Unna, la Bosna, la Drina et la Mozava, prennent leur nom du mont Dinara, qui en est le point le plus élevé (2,273 mèt.).

DINARQUE, un des dix orateurs attiques, le dernier en date et le moins important, né à Corinthe vers 361 av. J.-C., mort à Athènes vers 280. Il fut amené jeune à Athènes, étudia l'art oratoire sous Théophraste et reçut les conseils de Démétrius de Phalère, sous l'administration duquel il joua un rôle assez important (317-307) et dont il partagea la disgrâce. Etranger dans la cité, il ne put que composer des discours pour d'autres. Il appartenait au parti macédonien, et fut un des adversaires les plus acharnés de Démosthène, dont cependant il imitait la manière et le style. C'était, du reste, un orateur secondaire. Trois de ses discours seulement nous sont parvenus. Schmidt en a donné une édition à part (Leipzig, 1826).

DÎNATOIRE adj. (di-na-toi-re — rad. *dîner*). Usité seulement dans l'expression *déjeuner dînatoire*, déjeuner abondant, et qui tient ou peut tenir lieu de dîner : *Est-ce qu'on ne déjeune pas? Non; après la cérémonie un* DÉJEUNER DÎNATOIRE *vers une heure*. (Bayard.)

DINAUX (Arthur-Martin), littérateur français, né à Valenciennes en 1795, mort en 1864. Porté par ses goûts vers les travaux littéraires, il s'occupa surtout d'histoire et de bibliographie, fonda, en 1821, les *Petites affiches de Valenciennes*, qui devinrent plus tard l'*Echo de la frontière*, fut, en 1829, un des fondateurs des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, dont il prit la direction à partir de 1848, et publia divers ouvrages qui le firent associer à plusieurs sociétés savantes, notamment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les principaux ouvrages de M. Dinaux sont : *Bibliographie cambraisienne*, ou *Catalogue raisonné des livres et brochures imprimés à Cambrai* (Douai, 1822, in-8°); *Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre Dailly* (Cambrai, 1824, in-8°); les *Trouvères cambraisiens* (Paris, 1833, in-8°); les *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis* (Paris, 1839, in-8°); les *Trouvères artésiens* (Paris, 1843, in-8°). Ces trois derniers ouvrages forment une série de travaux compris sous le titre de *Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*. Citons encore *Iconographie lilloise* (Valenciennes, 1841, in-8°); *Voyage dans une bibliothèque de province* (in-8°), etc. Enfin, on doit à M. Dinaux de nombreux articles dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, dans la *Biographie* Michaud, une édition de l'*Histoire ecclésiastique de la ville et du comté de Valenciennes*, par Simon Leboucq (Valenciennes, 1844, in-8°), etc.

DINAUX, pseudonyme collectif de **Beudin** et **Goubaux**. (V. ces noms.)

DINCA s. m. (dain-ka). Ornith. Genre de passereaux conirostres, composé de deux espèces de l'Amérique du Sud, dont une, qui habite le Chili et le Pérou et se trouve jusqu'au détroit de Magellan, est très-familière et se rapproche volontiers des habitations.

DINDE s. f. (dain-de — abrév. des mots *poule d'Inde*, à cause de l'origine américaine de cet animal). Ornith. Femelle d'un genre de gallinacé de forte taille, que l'on élève dans nos basses-cours, et dont le mâle est appelé dindon : DINDE *rôtie*. DINDE *truffée*. *Troupeau de* DINDES. *Manger une* DINDE. *La* DINDE *a des œufs blancs et tachetés*. (Buff.) *La chair de la* DINDE *sauvage est plus colorée et plus parfumée que celle de la* DINDE *domestique*. (Brill.-Sav.) *Depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de février, il se consomme par jour, à Paris, 300* DINDES *truffées*. (Brill.-Sav.) *Une* DINDE *de l'année, attendrie suffisamment, cuite à point, rouvre la carrière glorieuse des indigestions*. (Grimod.) *Jamais je n'ai mangé ni de meilleures perdrix, ni des* DINDES *si succulentes, ni des truffes si parfumées*. (Marmontel.) ‖ *Dinde sauvage*, Nom vulgaire de la grande grue, dans le midi de la France.

— Pop. Femme sotte, niaise, lourde de démarche et d'esprit : *Elle me déplaît particulièrement, cette grande* DINDE. (E. Sue.)

— Fam. *Plumer la dinde*, Tirer de l'argent ou d'autres valeurs de quelqu'un qui se laisse dépouiller sottement.

— Rem. Le véritable genre de ce mot n'est pas à proprement dire déterminé; les grammairiens et les lexicographes ne s'accordent guère à ce sujet; les uns disent : « Il existe ici deux mots, *dindon* pour le mâle et *dinde* pour la femelle. » Ils voient deux appellations distinctes, l'une pour le genre masculin, l'autre pour le genre féminin. La chose prise au pied de la lettre est juste, comme pour les mots *poule, poulet; canard, cane*, etc. Toutefois, quand ces animaux ne sont considérés qu'au point de vue de la cuisine, le masculin a la priorité sur le féminin, et l'on dit : « A notre dîner, nous avons eu un poulet, un lapin, un canard, etc.; » et pourtant on a pu très-bien avoir sur sa table une poule, une lapine, une cane, etc. Il n'en est pas ainsi avec les mots *dinde, dindon :* ici c'est le féminin qui est plus *noble* que le masculin. Quand il s'agit de désigner l'animal soit dans l'ornithologie, soit dans l'art culinaire, il faut dire *une dinde* et non *un dinde*, car il y a là une figure de rhétorique nommé synalèphe ou, si on le préfère, *agglutination* de mots, *dinde* étant mis pour *poule d'Inde, de l'Inde*. Il est vrai que les partisans du masculin pourraient dire : « Ce genre est préférable, car cette expression signifie *coq d'Inde, de l'Inde*. » Concluons : donnons la préférence à la forme *une dinde, la dinde, dinde rôtie, dinde truffée*, etc.; et nous sommes de l'avis de ceux des grammairiens qui, comme nous l'avons fait observer dans notre *Cours complet de langue française*, font figurer le mot *dinde* dans le tableau des noms qui sont toujours du féminin. Les exemples cités plus haut prouvent que Grimod de la Reynière, Brillat-Savarin, Buffon et Marmontel sont de notre avis.

DINDENAULT, personnage de *Pantagruel*, roman de Rabelais, qui joue un rôle dans la scène si comique des *Moutons de Panurge*. V. MOUTON.

DINDIGOL ou **DINDIGAL**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, dans l'ancienne province de Karnatic, à 46 kilom. N.-O. de Madoura, ch.-l. d'un district cédé aux Anglais en 1792, agréablement située à l'extrémité d'une riche vallée; 3,200 hab.

DINDING, île d'Asie, dans le détroit de Malacca, sur la côte ouest de la presqu'île de ce nom, à 45 kilom. N. de l'embouchure du Perah, par 4° 25' de lat. N. et 98° 30' de long. E. C'est un bloc granitique de 80 mètres de hauteur et de 30 kilomètres de circonférence. Elle est couverte de bois épais depuis le bord de la mer jusqu'à son sommet.

DINDON s. m. (dain-don — rad. *dinde*). Ornith. Mâle d'un genre de gallinacé de très-grande taille, qu'on élève en domesticité pour servir à l'alimentation : DINDON *commun*. DINDON *sauvage*. DINDON *ocellé*. *Le* DINDON *fait la roue comme le paon. Le* DINDON *a l'air fanfaron, mais il ne possède que peu de courage*. (Berquin.) ‖ Se dit d'un individu quelconque de cette espèce, sans considérer le sexe : *Le* DINDON *est certainement un des plus beaux cadeaux que le nouveau monde ait fait à l'ancien*. (Brill.-Sav.) *Le premier* DINDON *qui parut sur nos tables fut servi aux noces de Charles IX*. (Cussy.) ‖ *Dindon du Brésil*, Nom vulgaire du pénélope yacon.

— Pop. Sot, niais, homme sans esprit : *Quel* DINDON ! *Dans le journalisme, les canards font la joie et la pâture des* DINDONS. (Ch. de Nugent.) ‖ *Gourmand comme un dindon*, Excessivement gourmand : *Je deviens* GOURMAND COMME UN DINDON *et gros comme un tonneau*. (E. Sue.) ‖ *Bête comme un dindon*, Tout à fait bête, stupide. ‖ *Colère comme un dindon*, Très-emporté. ‖ *Aller garder les dindons*, Se retirer, se reléguer à la campagne :

Allons planter nos choux et *garder les dindons*.
PIRON.

‖ *Etre le dindon, Etre le dindon de la farce, En être le dindon*, Etre pris pour dupe : *Je ne veux pas* ÊTRE LE DINDON. *C'est lui qui sera le* DINDON DE LA FARCE. ‖ *Danse des* DINDONS. V. plus loin, à l'encyclopédie.

— Arboric. Variété de prune commune dans le département de la Creuse.

— Théât. *Père dindon*, Nom que l'on donnait autrefois aux pères dupés par leurs enfants.

— **Encycl.** Le genre *dindon*, l'un des plus remarquables de l'ordre des gallinacés, est caractérisé par une taille élevée; un bec médiocre et convexe; une caroncule ou membrane charnue, érectile, mamelonnée, qui recouvre la tête et s'étend sur une partie du bec et du cou; des ailes arrondies; une queue pourvue de quatorze rémiges, à couvertures un peu allongées, susceptibles de se relever de manière à faire la roue; des tarses assez longs, à ergots peu développés; des doigts bridés par une courte membrane. Ce genre, désigné à tort sous le nom scientifique de *meleagris*, qui devrait appartenir à la pintade, ne comprend jusqu'à ce jour que deux espèces, originaires de l'Amérique du Nord. La plus intéressante et la mieux connue est le *dindon* commun (*meleagris gallopavo*); le nom spécifique latin indique les affinités que présente cet oiseau, d'une part avec le coq, de l'autre avec le paon. Ce *dindon* vit encore à l'état sauvage dans les régions tempérées de l'Amérique du Nord; il a été l'objet d'une étude très-savante de la part du naturaliste Audubon, auquel nous emprunterons la plupart des détails qui vont suivre. Le *dindon* sauvage est très-répandu aux Etats-Unis; il est voyageur et vit par troupes; mais on n'observe aucune régularité ni dans ses réunions ni dans ses migrations. Ces gallinacés se dirigent tout doucement, et à la suite les uns des autres, vers les parties des forêts les plus abondantes en fruits. Vers les premiers jours d'octobre, les *dindons* s'attroupent et s'acheminent lentement vers les riches vallées du Mississipi et de l'Ohio. Les mâles, réunis par sociétés nombreuses, cherchent leur nourriture à part, tandis que les femelles s'en vont ordinairement isolées, chacune emmenant sa jeune couvée; quelquefois cependant plusieurs familles se réunissent; mais toutes évitent soigneusement la rencontre des vieux mâles ou coqs, qui souvent se battent avec les jeunes, et les tuent en leur donnant sur la tête de grands coups de bec. Le dindon marche presque toujours, et ne quitte la terre que lorsqu'il y est forcé. Quand il rencontre un cours d'eau, il gagne les plus hautes éminences des environs, où il reste souvent un jour ou deux, comme pour délibérer. Les mâles paraissent s'exciter et s'encourager; ils glougloutent bruyamment, s'agitent et font la roue. Les femelles et les jeunes prennent quelquefois part à ces rodomontades, en tournant les uns autour des autres et en faisant des sauts extravagants. Enfin, la troupe se décide; elle monte au haut des plus grands arbres, et, à un signal donné par le chef, s'envole vers la rive opposée. Beaucoup de sujets tombent à l'eau; mais, comme ils nagent bien, ils arrivent facilement au bord; si celui-ci est trop escarpé, ils se laissent aller au courant, jusqu'à ce qu'ils trouvent un endroit plus abordable. Après avoir pris terre, ils courent çà et là pendant quelque temps, et fournissent alors aux chasseurs une capture facile. Arrivés, vers la mi-novembre, au but de leur voyage, ils se partagent en petites troupes, où les âges et les sexes sont confusément mêlés, et se jettent sur la nourriture, qu'ils dévorent avidement. Ils passent ainsi l'automne et une partie de l'hiver dans les forêts. A cette époque, ils deviennent parfois si familiers, qu'on les voit souvent s'approcher des fermes, se réunir aux volailles domestiques et entrer dans les étables et dans les granges pour chercher l'aliment qui leur convient. Vers la mi-février, les deux sexes commencent à se rapprocher pour satisfaire à

l'instinct de la reproduction. Cet acte est précédé de manœuvres et de démonstrations très-variées; les mâles se pavanent d'un air majestueux, en dressant la tête et faisant la roue. Quelquefois ils se livrent entre eux des combats acharnés, qui se terminent fréquemment par la mort des plus faibles. Si, pendant qu'ils bataillent ainsi, dit Audubon, et qu'ils cherchent à reprendre haleine, l'un d'eux vient à lâcher pied, il est perdu; car l'autre, tenant toujours bon, le frappe violemment à coups d'éperons et d'ailes, et en quelques minutes l'étend par terre. Du moment qu'il est mort, le vainqueur se met à piétiner dessus, et, chose étrange, ce n'est pas avec une apparence de haine, mais de l'air et avec les mouvements qu'il se donne quand il caresse sa femelle. Celle-ci, quand elle est accostée, se met à son tour à se pavaner, à glouglouter, à *poser* devant le mâle, qui continue à faire la roue. Puis elle s'élance au-devant de lui, comme pour couper court à ce jeu, s'étend par terre et reçoit son approche. Les jeunes femelles se comportent avec plus de retenue, et les manœuvres des mâles auprès d'elles rappellent alors jusqu'à un certain point celles des pigeons. Le plus souvent, le mâle ne borne pas ses caresses à une femelle, mais il en courtise plusieurs successivement. Il briserait alors impitoyablement les œufs des premières, comme mettant obstacle à ses amoureux ébats, si celles-ci ne prenaient grand soin de veiller sur leur progéniture. Elles n'accordent alors tous les jours que quelques instants au mâle, qui par suite devient maussade et indifférent, au point qu'elles sont obligées de lui faire les premières avances, et d'employer tous les moyens pour ranimer son ardeur qui s'éteint. Il arrive parfois au *dindon*, quand il est perché, de faire la roue et de glouglouter; mais, plus souvent, il étale et relève sa queue, qu'il rabaisse, comme ses autres plumes, aussitôt après avoir fait entendre le cri de *puff-puff* qui lui est particulier. « Durant les nuits claires, ajoute Audubon, ou quand la lune brille, ils se livrent à cet exercice par intervalles de quelques minutes, et cela pendant des heures entières, sans bouger de place, et même parfois sans prendre la peine de se lever sur leurs jambes, principalement vers la fin de la saison des amours. Les mâles, à cette époque, tombent dans une grande maigreur; ils cessent leurs glouglous, et leurs caroncules deviennent flasques; ils se séparent des femelles, dont ils semblent abandonner entièrement le voisinage. Ils se retirent ainsi à l'écart pour reprendre des forces. Aussitôt qu'ils se retrouvent en meilleur état, ils se réunissent de nouveau, et recommencent à courir les bois. » Vers la mi-avril, quand le temps est sec, les femelles cherchent une place pour déposer leurs œufs; elles tâchent surtout de la soustraire à la vue des corneilles, grands destructeurs de ces œufs. Le nid est posé à terre dans un lieu sec, dans un trou que la femelle creuse au pied d'une souche, ou dans la cime desséchée d'un arbre renversé, ou bien sous un buisson, ou bien encore sur la lisière d'un champ de cannes. Il se compose simplement de quelques feuilles sèches. Quand elle va pondre, elle s'approche du nid avec beaucoup de précaution, presque jamais deux fois de suite par le même chemin; avant de quitter ses œufs, elle les couvre de feuilles sèches, pour les dérober à tous les regards. C'est par le même motif qu'elle recherche le plus souvent les îles pour nicher. Si elle voit approcher un ennemi, pendant la ponte ou la couvée, elle ne s'enfuit pas, mais cherche à se dissimuler, de manière à n'être pas vue. Les œufs, dont le nombre varie de dix à vingt, sont d'une couleur de crème brouillée et pointillés de roux. Ils ont des ennemis dangereux dans les lynx, les renards et les corneilles, qui, après en avoir sucé le contenu, dispersent les coquilles aux environs; les serpents en font aussi une grande destruction. Quand tous les œufs ont été détruits et emportés, la femelle ne retourne plus à son nid; mais elle tâche d'attirer de nouveau le mâle, bien qu'en général elle ne fasse qu'une seule couvée par saison. Quelquefois plusieurs femelles s'associent et mettent leurs œufs dans le même nid, que chacune d'elles garde à tour de rôle, de telle sorte qu'aucun ennemi n'ose en approcher. Les petits, à peine éclos, commencent à marcher et à courir; puis, guidés par la mère, ils s'éloignent du nid par des excursions de plus en plus longues. Au bout de quinze jours environ, ils quittent le sol, s'envolent chaque soir, et vont passer la nuit, toujours sous l'aile de la mère, sur une branche basse. Puis, ils quittent le bois dans le jour, et gagnent les clairières et les prairies, où ils trouvent en abondance des insectes et des fruits charnus. Ils aiment aussi à se rouler dans les fourmilières abandonnées, pour nettoyer leurs plumes naissantes, et éloigner les tiques et autres parasites qui ne peuvent supporter l'odeur de la terre des fourmis. Les jeunes *dindons* ont une croissance rapide; ils sont bientôt en état de s'envoler sur les plus hautes branches, et de se soustraire aux atteintes des mammifères carnassiers, lynx, renards, loups, couguars, etc. Mais ils resteraient ainsi sans défense contre les hiboux et autres rapaces nocturnes, s'ils n'avaient recours à une ruse qu'Audubon décrit ainsi : « Comme ils perchent habituellement en société, sur des branches nues, ils sont aisément découverts par leurs ennemis les hiboux, qui, sur leurs ailes silencieuses, s'approchent et voltigent autour d'eux, pour faire une reconnaissance. Cela, néanmoins, s'effectue rarement sans qu'ils soient aperçus par les *dindons*, et, à un simple *cluck* de l'un d'eux, toute la troupe est avertie de la présence du meurtrier. A l'instant, ils sont debout, attentifs aux évolutions du hibou, qui, après en avoir choisi un pour victime, fond dessus comme un trait, et s'en emparerait infailliblement si, à l'instant même, le *dindon*, baissant la tête et restant immobile, ne renversait sa queue sur son dos. Alors l'assaillant, ne rencontrant plus qu'un plan mollement incliné, glisse le long, sans faire de mal au *dindon*, et celui-ci, sautant aussitôt à terre, en est quitte pour la perte de quelques plumes. » Tout aliment est bon aux jeunes *dindons :* herbes, fruits, insectes, petits reptiles, etc. Quand il est tombé beaucoup de neige, ils restent plusieurs jours sur les branches, sans rien manger, à moins qu'il n'y ait des fermes dans le voisinage; alors ils s'aventurent jusque dans les étables et autour des tas de blé, pour se procurer de la nourriture. Aujourd'hui ces oiseaux sont devenus très-sauvages, et, dès qu'ils aperçoivent un homme, de race blanche ou rouge, ils s'en éloignent instinctivement. Leur marche est souvent si rapide, qu'il est impossible de les atteindre. Les *dindons* sauvages s'approchent souvent des individus domestiques, s'associent ou bien se battent avec eux, les chassent et s'approprient leurs aliments. Quelquefois les mâles font la cour aux femelles apprivoisées, et sont en général très-bien accueillis par elles, ainsi que par les propriétaires de ces dernières, qui apprécient parfaitement l'avantage de ces sortes d'unions. Il en résulte, en effet, une race métisse, beaucoup plus vigoureuse et, par suite, bien plus facile à élever que la race domestique.

Les *dindons* sauvages pèsent de 4 à 9 kilogrammes. Leur plumage est brun verdâtre à reflets cuivrés; ils ont tous sur la poitrine une mèche de soies rudes et assez longues.

Le *dindon* passe généralement pour être d'un naturel stupide; son nom même est, sous ce rapport, devenu une injure. Néanmoins, la manière dont cet oiseau s'empare d'une proie vivante, surtout lorsqu'elle est d'un certain volume, semble dénoter plus d'instinct qu'on ne lui en accorde généralement; voici ce que dit Bosc à ce sujet : « Dès qu'un *dindon* a fait la découverte d'un animal, il appelle tous les autres par un cri particulier. Un grand cercle se forme aussitôt autour de cet animal et se rétrécit successivement jusqu'à ce que tous les becs puissent frapper en même temps sur lui. S'il cherche à se sauver, il trouve partout un bec armé contre lui, et rarement il échappe. Il m'est arrivé de ne pouvoir distraire, même à coups de bâton, un troupeau de *dindons* ainsi disposé, tant chaque individu était actionné à son objet. » Le même naturaliste décrit ainsi le moyen le plus fréquemment employé en Amérique pour prendre ces oiseaux : « On bâtit, dans les parties des forêts qu'on sait être le plus affectionnées par les *dindons*, des cages de dix pieds de longueur sur six de largeur (souvent plus grandes), avec des arbres de quatre à six pouces de diamètre qu'on encoche légèrement à leur extrémité, et qu'on place parallèlement au-dessus les uns des autres. Cette cage a trois ou quatre pieds de hauteur, et est couverte d'arbres semblables et semblablement écartés. On fait ensuite, sous un des côtés, le plus souvent sous un des petits, un trou en terre, en forme de bateau, d'un pied ou de quinze pouces de profondeur, sous la barre seulement, c'est-à-dire qu'il se termine en pente douce à ses deux extrémités en dedans et en dehors de la cage. Cela fait, on répand du maïs en assez grande quantité dans l'intérieur de la cage, et surtout dans le trou, et en dehors quelques grains en traînées convergentes à ce trou. Les bandes de *dindons* qui trouvent ces derniers grains les mangent, arrivent au trou la tête baissée, se pressent pour y entrer et sont dans la cage en totalité ou en partie. Il faut en sortir lorsque les grains de maïs sont consommés ou que l'inquiétude naît; alors tous les *dindons* tiennent la tête haute, cherchent à forcer les intervalles des arbres, et aucun ne pense à se sauver par le trou. On les visite souvent, et on les enlève aussitôt qu'ils sont pris. » La chair du *dindon* sauvage varie beaucoup suivant la quantité et la qualité de la nourriture; mais elle est toujours de bien meilleur goût que celle du *dindon* domestique; c'est à l'automne et au commencement de l'hiver qu'elle est préférée. D'après Bosc, on ne peut la comparer, pour la finesse, qu'à celle du faisan. Les Indiens l'estiment beaucoup, et la servent aux étrangers comme le meilleur mets à leur offrir. Le *dindon* a été introduit en Europe vers le commencement du XVIe siècle. Le premier auteur qui en ait parlé est Oviédo. Selon quelques historiens, il existerait en France depuis 1518, et c'est à Bourges qu'il aurait d'abord été élevé; selon d'autres, le *dindon* aurait été d'abord introduit en Espagne, d'où il aurait passé en Angleterre vers 1524. On a voulu aussi attribuer son importation aux jésuites; mais cette opinion ne repose sur aucun fait certain. Le premier *dindon* mangé en France le fut, assure-t-on, aux noces de Charles IX, en 1570. Cet oiseau était encore fort rare sous Henri IV et ne commença à devenir commun que vers 1630.

Le plumage d'un beau noir irisé du *dindon* sauvage s'est modifié et a varié beaucoup par la domesticité; mais il s'est produit plusieurs races bien caractérisées, la blanche, la grise, la jaspée et la rouge; les deux premières s'engraissent mieux et plus facilement que les autres, et leur chair est plus délicate. « Après la poule, dit Bosc, le *dindon* est l'oiseau qu'on peut le plus généralement élever dans toutes les parties de la France. Il s'accommode de tous les climats, de tous les sols, de tous les aliments. Ce sont principalement les pays pauvres, les sols maigres, les landes, les friches, les bois de mauvaise nature, qu'il faudrait en couvrir chaque année. Là, il ne vient pas aussi gros que celui qu'on nourrit dans les riches fermes de la Normandie et de la Picardie; mais il est plus savoureux, plus rapproché de l'état sauvage, parce qu'il vit plus en plein air, mange une plus grande variété de graines et plus d'insectes. Là, pendant plus de la moitié de sa carrière, c'est-à-dire pendant deux ou trois mois, il ne coûte rien ou presque rien à nourrir, parce qu'on peut l'envoyer paître dehors. » La dinde fait deux pontes tous les ans, l'une en février, l'autre en août; chaque ponte est d'environ quinze œufs; mais une seule femelle peut en couver jusqu'à vingt-cinq à la fois. La dinde est une excellente couveuse; son attachement pour ses œufs paraît plus grand encore que celui de la poule. On doit, autant que possible, la faire pondre dans un lieu écarté, et surtout ignoré du mâle, qui souvent pourrait casser ses œufs. Pour mieux l'attirer à l'endroit choisi, il est bon de lui préparer un nid de paille, et d'y mettre une imitation d'œuf en plâtre. Les œufs de la dinde sont blancs, parsemés de petites taches rougeâtres mêlées de jaune. L'incubation dure trente jours. Les dindonneaux sont assez délicats dans les premiers temps; on assure que, si on les plonge dans l'eau au moment de leur naissance, ils deviennent plus forts de tempérament et plus faciles à élever. Dans les premiers jours, on leur donne du pain trempé dans du vin ou du cidre, et plus tard une pâtée de farine d'orge, de maïs ou de sarrasin, mélangée avec du jaune d'œuf durci et des orties hachées. Au bout d'un mois, leur temps critique étant passé, ils sont très-vigoureux et supportent bien les intempéries. On peut alors les conduire aux champs, où ils savent eux-mêmes trouver leur nourriture; il faut avoir soin de les mener boire, surtout pendant les grandes chaleurs. Lorsqu'on les voit un peu languissants, on leur fait boire un peu de vin, quelquefois même avaler un grain de poivre. On doit aussi les visiter de temps en temps, pour percer les petites ampoules qui naissent sous la langue et autour du croupion. On a conseillé, pour prévenir certaines maladies auxquelles ils sont sujets, de leur faire prendre de l'eau ferrée, et même de leur laver la tête avec cette eau; mais il faut ensuite les bien essuyer et sécher, car l'humidité leur est très-nuisible. Six semaines à deux mois après leur naissance, ils commencent à *prendre le rouge*, c'est-à-dire que les caroncules charnues de la tête et du cou commencent à pousser. C'est encore une nouvelle crise, qui exige des soins et un régime tonique, mais après laquelle ils sont tout à fait robustes et peuvent se passer de leur mère. On les réunit alors par troupes plus ou moins nombreuses, pour les conduire au pâturage, dans les friches, où ils trouvent de petits fruits et des insectes. C'est surtout après la moisson que les dindonneaux trouvent dans les champs une nourriture copieuse et succulente, qui commence à les engraisser. Quant à l'engraissement artificiel, voici ce que dit Parmentier : « Ce n'est que quand le froid arrive, et que les dindonneaux ont acquis environ six mois, qu'on doit songer à leur administrer une nourriture plus ample et plus recherchée, afin d'augmenter promptement leur volume et leur graisse. Leur appétit suffit le plus souvent; mais quand ils n'en ont pas un assez violent, il faut les gorger, les tenir dans un lieu sec et obscur, bien aéré, ou mieux les laisser rôder autour des bâtiments, mais sans sortir de la cour de la ferme. Pendant un mois, tous les matins, on leur donne des pommes de terre cuites et écrasées, et mêlées avec de la farine d'orge, de maïs, de sarrasin, de fèves, selon les localités, et on les en laisse manger à discrétion. » Du reste, chaque canton a sa méthode particulière d'engraisser, qui dépend le plus souvent des ressources locales. Les glands, les faînes, les châtaignes, les noix et autres fruits de ce genre sont utilisés pour cet objet. Si l'on veut forcer encore davantage l'engraissement, on renferme les dindonneaux dans un endroit calme et obscur, où ils ne puissent se remuer que difficilement. Comme on les mange avant la fin de leur première année, et par conséquent avant qu'ils ne soient aptes à la reproduction, il est inutile de les châtrer. Cette opération est d'ailleurs difficile et même dangereuse; aussi est-elle rarement pratiquée. Bien que l'élevage du *dindon* soit aujourd'hui comme un accessoire obligé de toute exploitation rurale, il a surtout acquis une haute importance dans certaines provinces, telles que le Berri, la Bourgogne, la Lorraine, la Normandie et la Picardie. Le principal produit de l'élevage du *dindon* est sa chair, dont il serait superflu de faire l'éloge, et à laquelle l'adjonction des truffes a donné, suivant la spirituelle expression de Fr. Gérard, « une certaine importance gouvernementale et diplomatique. » Il s'en fait annuellement une énorme consommation dans les grandes villes; on la mange le plus souvent fraîche; mais on peut aussi la saler ou la conserver dans le saindoux. La graisse du *dindon* est fine et délicate. Les œufs ne sont pas assez nombreux pour former un aliment journalier; ils sont d'ailleurs moins estimés que ceux de la poule; cependant, mélangés avec ces derniers, ils rendent les omelettes plus délicates; on les préfère aussi pour la confection de la pâtisserie. Les plumes sont trop grosses pour pouvoir remplacer celles de la poule, de l'oie ou du canard. La fiente du *dindon*, comme celle des poules et des pigeons, forme un excellent engrais pour les terres. Les doubles plumes longues et tombantes qui, chez cet oiseau, recouvrent les cuisses et le bas des flancs, sont souvent employées, par les femmes des colons et des fermiers, pour faire des palatines.

Lorsqu'on veut se livrer à l'élevage des *dindons*, il faut préférer les *dindons* noirs, parce qu'ils sont certainement plus robustes que les *dindons* blancs ou bigarrés. On prendra des mâles de deux ans. Un seul suffit pour sept à huit femelles; il faut les renouveler souvent, afin de les engraisser plus facilement, ce qui n'aurait pas lieu si on les laissait vieillir. Quant à l'habitation et à la nourriture des *dindons*, voici ce que dit Thiébaut de Berneaud : « Le *dindon* aime la liberté; tenu habituellement dans les cours, il est inférieur en qualité à celui qui erre dans les bois, les bruyères et les champs; témoins ceux des fermes des départements de la Seine-Inférieure, de la Somme, du Pas-de-Calais, etc., qui ne sortent pas de la cour, et ceux de la Sologne (Loiret), de la Meuse, de la Meurthe, des Vosges, de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, etc., qui sont conduits dans les prés et même dans les taillis. Il n'est point difficile sur la nourriture, mais il aime qu'elle soit variée. Il se jette avec la même avidité sur les substances animales et sur les substances végétales. Il mange beaucoup d'insectes, surtout les larves des coléoptères. Jeune, il préfère les baies et l'herbe, qu'il paît toujours avec plaisir; en automne, il dévore les glands avec avidité. Toutes les températures comme toutes les natures de sol lui conviennent, mais il vient mieux dans les landes, les friches, les bois dégradés, les montagnes pelées, les coteaux arides. Rentré à la ferme, il faut qu'il y trouve un abri suffisamment aéré, des arbres ou des mâts garnis d'échelons pour se jucher pendant la nuit. Quand on le renferme dans le poulailler, il devient maigre et se couvre de vermine. »

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, on n'a pas besoin de castrer les oiseaux d'Inde pour les engraisser. On les engraisse, dès l'âge de quatre à six mois, avec de l'avoine, de l'orge ou du maïs à discrétion et de l'eau, ou bien on les renferme dans un lieu calme, aéré, un peu obscur et on les gorge avec des pâtons de farine d'orge ou de maïs et du lait, des boulettes de châtaignes, de pois, de vesces. Dans le Morvan et sur quelques points de la Flandre française, on fait avaler aux *dindons* que l'on veut engraisser des noix entières avec leurs coques. On commence par leur en introduire une dans le gosier, le lendemain deux, puis trois, puis quatre, et tous les jours ainsi en augmentant d'une. On peut aller jusqu'à cent noix par jour, que les *dindons* digèrent très-bien.

Ce genre renferme encore une autre espèce, le *dindon* ocellé, superbe oiseau, dont le plumage a des reflets métalliques très-variés. Originaire du Honduras, il a été, vers le commencement du siècle, introduit en Europe, où il est encore très-rare.

— *Danse des dindons*. Cette locution s'emploie quelquefois en parlant d'une chose qu'on a l'air de faire de bonne grâce, quoique ce soit à contre-cœur. Elle est fondée sur l'historiette suivante qui paraît remonter à une tradition fort ancienne.

Dans les foires et dans les fêtes publiques, parmi les curiosités d'usage, on voyait, dans la baraque d'un banquiste, des dindons exécutant des danses bizarres, tandis que des chats, remplissant le rôle de ménétriers, miaulaient à qui mieux mieux. Voici la description de ce curieux spectacle :

Dans la baraque du banquiste se trouvait un petit théâtre dont le devant était garni d'un grillage de fer. La scène représentait un salon, n'ayant d'autres meubles que ceux qui étaient peints sur les lambris. Dans cet appartement circulaient d'un air assez inquiet, il faut le dire, trois ou quatre *dindons* efflanqués et autant de chats étiques. La dépréciation physique de ces animaux était, du reste, entretenue par l'exercice que nous allons décrire : au moment fixé pour le spectacle, le banquiste prenait un violon, donnait quelques accords, comme pour mettre ses musiciens dans le ton; puis, donnant l'exemple à ses artistes, il exécutait un air de contredanse et tout aussitôt, bipèdes et quadrupèdes, danseurs et ménétriers, se livraient avec une ardeur sans égale à l'art dont chacun d'eux semblait avoir fait le choix.

Voici par quel moyen l'impresario forain obtenait de ses pensionnaires le singulier exercice que nous venons de citer : le parquet du petit théâtre était formé d'une mince plaque de tôle que l'on pouvait chauffer à volonté. Les accords de violon exécutés par